Compte-rendu

Forum du samedi 20 novembre 2021 en Présentiel

- **44 personnes présentes + 8 intervenants**
  Coriance : 2 pers – Square Habitat : 2 pers – Ordim : 3 pers – Nexity : 1 pers
- **26 copropriétés représentées**
- **3 syndics**

Tous les documents présentés sont disponibles sur notre site web dans l'Espace Membres

Organisation

- Forum en Présentiel à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
  - Le thème a été apprécié par les participants
  - Les intervenants, les Syndics et la société Coriance, ont apprécié l'accueil et l'organisation du forum
  - La pause a été appréciée et a permis aux participants d'échanger

Sujets abordés et documents

Ordre du jour

9h - 9h30 Informations diverses
9h30 - 10h15 Développement du chauffage urbain 2ème phase (réseau sud)
Monsieur Eric DELAGE de la société CORIANCE
10h15 - 11h Syndic de gestion Square Habitat
11h - 11h45 Syndic de gestion ORDIM
Pour chaque syndic

- ***Présentation : 20 mn***
  - *Moyens de Gestion*
  - *Moyens de Communication*
  - *Espace sécurisé en ligne dédié à la copropriété*
- ***Echanges : 20 mn***

Informations Diverses, Jacques NOTTE *Voir Diaporama présenté*

Plan Pluriannuel de travaux

Formalisée une première fois par l'ordonnance du 30 octobre 2019, l'idée avait été abandonnée.

- **Désormais, avec la "loi Climat et Résilience", ce plan entre en vigueur**.
  - Plus de 200 lots : à partir du 1er janvier 2023
  - Entre 50 et 200 lots : à partir du 1er janvier 2024
  - Pour les autres : à partir du 1er janvier 2025

❖ La fiche d'information sur les prix et les prestations proposées par le syndic, *voir Diaporama présenté*

Arrêté du 30 juillet 2021 précisant le format et le contenu de la fiche d'information sur le prix et les prestations proposées par le syndic

Art. 1er. – La fiche d'information sur le prix et les prestations proposées par le syndic, mentionnée aux articles 18-1 A et 21 de la loi du 10 juillet 1965 susvisée, est établie selon le modèle figurant en annexe du présent arrêté.

➢ Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2022.

- **Développement du chauffage urbain 2ème phase** *Voir Diaporama présenté*
  par Monsieur DELAGE de la société CORIANCE

  - **Qui est éligible au réseau de chaleur ?**

Critères :

➢ Le bâtiment à raccorder se trouve dans l'une des deux zones concernées (Auxev 1/2)
➢ Le bâtiment à raccorder n'est pas un logement individuel
➢ Le bâtiment à raccorder n'est pas chauffé grâce à l'électricité
➢ La puissance estimée pour couvrir les besoins de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire est supérieure à 50 kw

✓ ***Contact : DELAGE Eric Responsable d'Affaires 06 25 17 08 69 eric.delage@groupe-coriance.fr***

- **ORDIM syndic de gestion,** Virgil GOURAULT, Kévin VAN NOORT & Christophe AUDIBERT *Voir Diaporama présenté*

- **SQUARE HABITAT,** François GEHAUT & Sylvia MORAINVILLE *Voir Diaporama présenté*

Prochain Rendez-Vous
Assemblée Générale - Samedi 5 Février 2022
Accueil à partir de 8h15

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons
EN PRESENTIEL

Hôtel Mercure - RN6 – Lieu-dit Le Chaumois - 89380 APPOIGNY

Accueil café 8h30 – Assemblée Générale 9h - Apéritif 11h30

Pour la bonne organisation de cet évènement
Ce évènement sera sur inscription **Capacité limitée à 50 pers.**

Les mesures sanitaires à respecter dans l'établissement seront précisées dans l'invitation

➢ Le Président

Le Secrétaire

ARCI - 17 rue des Bruyères - 89113 CHARBUY
☎ 06.17.47.30.19 https://www.arci89.com/ contact@arci89.com